

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Ce dispositif départemental est ouvert à tous les jeunes ayant des difficultés scolaires, manquant de concentration, de méthodes de travail et très souvent n'ayant tout simplement pas un lieu de travail à la maison, qu'il soit en territoire politique de la ville ou non.

OÙ ET QUAND ONT LIEU LES ATELIERS ?

Le CLAS se déroule du 3 novembre 2026 au 11 juin 2027.

En périodes scolaires :

• Activités scientifiques :

Les mardis au Relais Jeunes (101, rue de Cerçay) et les jeudis au Studio (2, rue du Réveillon) de 17h30 à 19h.

• Activités littéraires :

Les mardis au Studio et les jeudis au Relais Jeunes de 17h30 à 19h.

Hors périodes scolaires :

Stages révisions d'une semaine, en avril et en août.

Durant ces stages, plusieurs ateliers sont proposés : mathématiques, lettres et langues, jeux éducatifs, ateliers artistiques, sorties culturelles (1 par semaine).

VOTRE INTERLOCUTEUR ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Le référent CLAS, diplômé BPJEPS, assure le lien durant toute l'année scolaire. Il est joignable par courriel : jeunesse@mairie-brunoy.fr ou au 01 70 32 12 41, les mercredis de 14h à 19h.

QUEL COÛT ?

Les ateliers CLAS : le coût varie selon le Quotient Familial Q1 : 3,05€, Q2 : 4,75€, Q3 : 6,29€, Q4 : 7,84€ et Q5 : 9,36€ au trimestre. Il est à noter que les ateliers du samedi n'engendrent pas de coût supplémentaire.

Stages : Q1 : 6,29€, Q2 : 9,36€, Q3 : 12,61€, Q4 : 15,69€ et Q5 : 18,79€ à la journée (attention le stage est facturé sur 4 ou 5 jours en fonction de la semaine choisie).

Pour bénéficier du CLAS et des stages, une adhésion au Relais Jeunes est obligatoire et varie aussi selon le QF : Q1 : 7,84€, Q2 : 11,86€, Q3 : 15,69€, Q4 : 20,49€ et Q5 : 24,01€ pour l'année septembre à août.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

SECONDAIRE

DE LA 6^E À LA TERMINALE



Le Studio

2, rue du Réveillon
Tél. : 01 70 32 12 41

Relais jeunes

101, rue de Cerçay
Tél. : 01 60 46 99 07

jeunesse@mairie-brunoy.fr

Conception et impression : mairie de Brunoy - juillet 2026
Ne pas jeter sur la voie publique



C'EST QUOI ?

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif partenarial concourant à la réussite par l'accompagnement du jeune dans sa scolarité en lien avec les parents. Ses principes ont été fixés par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001.

1) L'AIDE AUX DEVOIRS ET APPORTS MÉTHODOLOGIQUES

En période scolaire : de 17h30 à 19h les mardis et jeudis (Mathématiques et Français). Sur deux sites en simultané dans la ville (Relais Jeunes et au Studio).

Hors période scolaire : des stages révisions d'une semaine sont proposés en avril et en août en vue de préparer les épreuves du Diplôme nationale du Brevet, du BAC et pour tout simplement se remettre à niveau ou en condition avant la rentrée scolaire.

Des activités ludiques ainsi qu'une sortie culturelle sont proposées afin de rendre ces stages dynamiques et éducatifs.

Ces ateliers sont assurés par des intervenants qualifiés et diplômés.

2) LE VOLET APPORT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE

Dès l'inscription, le jeune fait le choix de participer à un atelier proposé et à l'obligation de le suivre sur toute la période prévue.

Des ateliers artistiques et scientifiques seront proposés aux jeunes durant les vacances scolaires. Animés par des intervenants extérieurs qualifiés, ces ateliers auront pour objectif de favoriser la découverte, l'expérimentation et la créativité à travers des activités variées et adaptées à leur âge.

Ces ateliers permettront notamment de :

- *Développer la curiosité et l'envie de découvrir de nouvelles pratiques, l'autonomie et la prise d'initiative ;
- *Favoriser la créativité et l'expression personnelle ;
- *Encourager l'expérimentation, la manipulation et la démarche de recherche
- *Acquérir de nouvelles connaissances et compétences de manière ludique ;
- *Apprendre à observer, réfléchir, faire des hypothèses et trouver des solutions ;
- *Favoriser la coopération et le travail en groupe ;
- *Valoriser les réalisations et les savoir-faire des jeunes ;

3) Le volet parentalité ainsi nommé dans ce dispositif permet d'épauler les parents dans leur rôle éducatif :

En favorisant les mises en relation (par ex. : en aidant à la lecture des bulletins scolaires, ou en préparant des entretiens avec le corps enseignant);

En aidant au suivi scolaire des enfants par l'organisation de séances d'informations aidant à la compréhension du système éducatif ou en donnant des conseils de méthodes aux parents portant sur le suivi du cahier de texte.

L'accompagnement à la scolarité offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s).

Tout au long de l'année scolaire, les parents s'engagent aux côtés de leur(s) enfant(s) pour la réussite de leur scolarité. Cet engagement implique une présence obligatoire aux réunions d'informations, de suivi avec le référent CLAS et à la restitution à la fin de l'année scolaire.

Un contrat tripartite est signé en 3 exemplaires avant le démarrage de l'Accompagnement scolaire entre le jeune, les parents et le référent.